

Capital, nombre de droits de vote, nombre d'actions, dénominateur;
informations visées à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des
participations importantes

Le 12 octobre 2015, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SA Ets. Fr. Colruyt a décidé de réaliser une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt.

La période de souscription courait du 16 octobre 2015 au 16 novembre 2015 inclus. 2.562 membres du personnel ont souscrit à 472.883 nouvelles actions pour un total de 17.142.008,75 EUR. Le prix de souscription était de 36,25 EUR.

Le 10 décembre 2010, le Conseil d'administration a décidé de détruire 7.500.000 actions propres qui ont été achetées par la société. Cette décision a été prise conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 octobre 2014. La destruction des actions a eu lieu le 17 décembre 2015.

L'acte notarié constatant l'augmentation de capital ainsi que la destruction de 7.500.000 actions a été passé le 17 décembre 2015.

Suite à ces transactions, les nouvelles informations relatives aux actions et au capital de la SA Ets Fr. Colruyt sont donc les suivantes :

- capital total: 291.697.588,33 EUR
- nombre d'actions conférant un droit de vote : 149.609.386
- nombre de droits de vote = (dénominateur) : 149.609.386

Il n'y a pas de seuils statutaires. Par conséquent, les seuils légaux par tranche de 5 % sont d'application.

L'aperçu des actions et du capital de la société sera actualisé sur notre site www.colruytgroup.com sous info finance/info aux actionnaires dès lors que l'un de ces chiffres change.